

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi seize juillet deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances sur convocation de Madame le Maire en date du premier juillet deux mille vingt-quatre et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Adjoint ; Louïsette LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Philippe RICHIER, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Jean-Philippe TANNAY, Stéphanie DELBOS, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Eloi DIARRA ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Michèle GUEROUT ayant donné pouvoir à Nathalie MOREL ; Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Franck PETIT ; Joël BENARD ayant donné pouvoir à Anne BENARD ; Martine ROBERGE ayant donné pouvoir à Marie-Hélène HANIVEL ; Eric DURAND ayant donné pouvoir à Philippe RICHIER ; Marc CHANTERIE ayant donné pouvoir à Bernard BIANCO ; Sandrine BELHACHE-DIET ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL ; Rigobert LOEMBA ayant donné pouvoir à Dieinaba SY.

Secrétaire de séance : Christian FOSSOUL.

Membres en exercice : 29 – Présents : 20 – Pouvoirs : 9 – Voix délibératives : 29

2024-50

CONVENTION D'ADHÉSION AVEC VALAÉ D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE 2024/2025 POUR LE MARCHÉ ALIMENTAIRE : AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article L. 2111-1,
Considérant qu'il convient de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour bénéficier d'un conseil préalable à la préparation et à la passation du marché alimentaire au titre de l'année 2025,
Considérant que la Société VALAE fournit cette prestation en effectuant toutes les formalités utiles à la passation du marché (de la rédaction du DCE au suivi de l'exécution du marché) pour le compte de la Commune,
Considérant que cette mission est soumise à la signature d'une convention de mandat et à des frais d'adhésion de 300 € TTC,
Considérant que les frais de publicité restent à la charge de la collectivité,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Franck PETIT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion avec VALAE pour le marché alimentaire.

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20240716-2024-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024



Madame le Maire,

Myriam MULOT